

# MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

## COMpte RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 avril 2018

**Conseillers présents** : MM, BROGLIO Nello, Maire,

CAPPA Jean François, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane, FERNANDEZ Bernadette et MISEROUX Gérard: adjoints.

GERMAIN Jacques, SARRACO Reine, GILLES Alain, GUERIN René, MASBOU Bernard, MURTA Jean Louis, HOUPLON Sylvain, NIETO Carine, De JESUS Jérôme et BAILLEUL Laëtitia : Conseillers Municipaux.

**Conseillers représentés** : PILLET Murielle, SANCHEZ Jacqueline et RAGAUD Christelle qui en application de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom à BROGLIO Nello, MISEROUX Gérard et CAPPA Jean François.

**Absents excusés** : de CONINCK Christophe, ROCHEL Jacqueline et BAUGIER Valérie.

Le compte rendu du 19 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- 1) **Compte administratif** – Exercice 2017 : Le Maire quitte la séance pour le vote du Compte Administratif de l'exercice 2017 qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 2) **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A - Résultat de l'exercice 2017	268 581,51 €
B - Résultat antérieurs reportés 2016	64 590,69 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>333 172,20 €</b>
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	116 140,83 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	64 422,00 €
Excédent de financement	
<b>F - Excédent de financement section investissement</b>	<b>51 718,83 €</b>
Affectation de résultat	
1- R1068 en réserves en investissement	0,00 €
2- Report en fonctionnement	333 172,20 €

- 3) **Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Bernard DORCHIES du 01/01/2017 au 31/12/2017** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- 4) **Budget Primitif - Exercice 2018** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le budget primitif 2018 tel que présenté.
- 5) **Attribution de subventions aux associations – Année 2018** : Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'attribuer les subventions aux associations définies ci-dessous :

	Vote du Conseil Municipal	Ne prend pas part au vote
C.C.A.S Les Adrets de l'Estérel	8 200	
A.D.A.P.E.I. Le Bercail	200	
A.D.A.P.E.I. Ma Sousto	200	
Adrets Danse Loisirs	1 000	
A.L.J.A.	3 000	
Amicale Sapeurs-Pompiers	1 500	
ART'DRETS'DANSE	1 000	
ASDA. GRS	2 500	
Association Sportive de l'Estérel (ASE)	13 000	
Amicale CCFF les Adrets	3 000	BROGLIO Nello GERMAIN Jacques
C.A.O.S. (Comité d'Action des Œuvres Sociales) des Adrets	22 400	
Comité des Fêtes	5 600	HOUPLON Sylvain
Estérel Club Cycliste Adréchois (ECCA)	2050	
Forêt Méditerranéenne	45	
GUTEMBERG	6 100	
L'Adréchoise Société de Chasse	1 000	
Crèche parentale 'Les Bambins des Estérets »	9 000	
Loisirs Arts Culture (LAC)	800	
Tir à l'Arc des Adrets	1 000	
Union des Artisans et Commerçants (UAC)	800	

**6) Fiscalité Directe Locale – Fixation des Taux d'Imposition pour 2018 :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer pour 2018 les taux des 3 taxes comme il suit :

- Taxe habitation :----- 9,97 %
- Taxe bâti : ----- 14,39 %
- Taxe non bâti : ----- 68,31 %

**7) Demande de Subvention au Conseil Régional Opérations d'investissement 2018 :** Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter l'aide de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en soutien à une opération en investissement dans le cadre de l'aide aux équipements et bâtiments de propriété communale qui sera financée selon le plan suivant :

Opération	Organisme Financier	Nature du financement	Montant HT	Aide sollicitée
Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Adrets de l'Estérel	Etat	DETR	63 560 €	40%
	Région	FRAT	47 670 €	30%
	Commune	Auto financement	47 670 €	30%
			<b>158 900 €</b>	<b>100%</b>

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte, produire tout document et engager toute démarche nécessaire pour obtenir le soutien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur sur cette opération.

**8) Modification de la zone touristique de la CAVEM :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne un avis favorable à la demande de modification de la zone touristique existante et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document, utiles à l'aboutissement de l'extension proposée de la zone touristique au sens du Code du Travail pour la commune des Adrets de l'Estérel.

**9) Mise à disposition de personnel communal à la CAVEM :** Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés pour la mise à disposition telle que définie ci-dessous :

Adjoint Administratif	Fonction et quotité de travail
1 agent	Gestion de la régie de l'eau et assainissement - 30 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

**10) Opposition au projet VALOPÔLE de la commune de Callian :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis très défavorable à ce projet et s'oppose fermement à sa réalisation pour les motifs suivants :

1. Ce projet représente un danger important pour la pollution du Lac de Saint Cassien réservoir d'eau potable pour les communes de l'Est Varois.
2. La première maison de la communes se situent à moins de 800 m du site et les habitants des Adrets seront soumis aux désagréments d'une exploitation intensive sous leurs fenêtres.
3. La noria de camions à l'entrée de notre village (90 camions par jour aller et 90 camions retour) est de nature à causer des troubles importants de circulation à l'entrée de notre village sans parler de l'image désastreuse compte tenu que le village est censé représenter le cœur de l'Estérel, poumon vert de l'est Varois et centre de l'opération Grand Site Estérel.

Compte tenu de l'opposition unanime de la population adréchoise, le conseil municipal s'oppose à l'ouverture de cette exploitation et émet un avis défavorable lors de sa présentation dans le cadre du SCOT de la communauté de commune du Pays de Fayence.

**11) Elargissement du chemin de Sigalon – Cession de terrains à la commune :** Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de régulariser la cession du terrain à la commune, moyennant le prix de un (1) euro, telle que ci-dessous :

CADASTRE				EMPRISE CEDEE		EMPRISE RESTANT	
Section	n°	Lieu-dit	Surface	n°	Surface	n°	Surface
C	726	Sigalon	250 m <sup>2</sup>	2790	17 m <sup>2</sup>	2791	233 m <sup>2</sup>

Les frais, droits et émoluments et honoraires des actes authentiques seront à la charge de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes d'acquisition à intervenir.

**12) Demande de subvention au Conseil Départemental – Opération d'investissement 2018 :** Décision à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Var pour l'acquisition d'un terrain classé dans le PPRIF, cadastré C 67 qui recevra un bâtiment des services techniques. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte à intervenir.

**13) Mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2018 :** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**14) Convention de soutien à la politique de la réserve militaire:** Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le soutien à la politique de la réserve militaire entre le ministère des armées et la commune des Adrets de l'Estérel et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de la convention.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le vendredi 20 avril 2018 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 20 avril 2018

Le Maire :

N. BROGLIO